

Le Rapp'orteur de Pompignac



Le mot du Président

« 1^{er} semestre 2012 : la tension monte à Pompignac. »

L'année 2012 a commencé le 20 janvier par une cérémonie des vœux pleine d'optimisme : les travaux de la nouvelle école allaient débiter fin mars, ceux des nouveaux vestiaires seraient achevés à la même période. Une nouvelle voie pour desservir cette nouvelle école, bordée de commerces allait voir le jour ; un nouveau bâtiment « arts et loisirs » était dans les tuyaux. Et plein d'autres projets encore, pour les connaître il suffit de lire le bulletin municipal prévu pour le mois de décembre 2011 et sorti finalement le 10 mai : la machine à promesses fonctionne toujours à plein régime.

Mais au mois de mars l'horizon s'assombrit. D'insistantes rumeurs font état de fortes dissensions dans l'équipe municipale au sujet du budget 2012. Les augmentations d'impôts proposées passent mal. Des inquiétudes se font jour sur le réalisme du plan de financement de la nouvelle école. Plusieurs conseillers municipaux quittent la commission des finances. Quatre élus démissionnent de leur mandat après la séance du Conseil Municipal du 19 avril portant sur le vote du budget 2012. Plusieurs conseillers s'opposent ou s'abstiennent. Le temps de « l'équipe au travail, unie » promis pendant la campagne électorale est-il terminé ? Espérons que celui des « figurants muets » ne va pas commencer.

Aujourd'hui, les travaux de la nouvelle école maternelle ne sont toujours pas commencés et ceux des vestiaires ne sont toujours pas achevés. Par contre les impôts communaux vont augmenter de 10% en 2012 en attendant les hausses inéluctables de 2013 et 2014.

Le RAPP qui suit attentivement la vie politique Pompignacaise, a quelques idées sur la nature des problèmes rencontrés qu'une propagande habile tente de masquer. Dans le présent numéro du Rapp'orteur, vous trouverez nos analyses et nos avis sur les principaux sujets d'actualité communale : les finances, la nouvelle école et le nouveau restaurant scolaire, les « inexactitudes » du dernier bulletin municipal. Si ces sujets (et d'autres) vous interpellent, vous pourrez venir en discuter avec nous lors d'une réunion ouverte à tous les Pompignacais.

D'ici là bonne lecture.

Le Président

Edito : La tension monte à Pompignac...

.....page 1

Faudra-t-il que Pompignac quitte la zone euro ?...

.....page 2

Le chantier de la nouvelle école : plus le temps passe plus on est inquiet...

.....page 3

Répéter pour mieux régner, c'est le principe du disque rayé...

.....page 4

1^{ère} Réunion publique du RAPP...

.....page 4

Faudra-t-il que Pompignac quitte la zone euro !

Les questions financières divisent toujours les spécialistes : Pompignac ne déroge pas à la règle.

Si l'on en croit l'équipe municipale, la situation est bonne : d'après le dernier bulletin municipal, les dépenses de fonctionnement sont contenues et l'excédent du budget du même nom est en augmentation permettant d'envisager sereinement de lourds investissements, la nouvelle école maternelle par exemple.

La Convention d'Aménagement de Bourg avec le Conseil Général va être signée.

D'ailleurs les impôts pourront augmenter sans problème puisque les revenus des Pompignacais sont parmi les plus élevés de Gironde et la pression fiscale encore faible.

Ce n'est pas l'opinion des experts du RAPP.

Ceux-ci avancent les arguments suivants :

En 5 ans de 2007 à 2012, alors que la croissance de la population n'a été que d'environ 5% :

- les charges de gestion courante ont augmenté de 36%.
- les charges de personnel de 64%.
- la capacité d'autofinancement (ce qui permet d'investir) est restée stable malgré l'augmentation des impôts.
- le total des contributions directes (impôts payés par les Pompignacais) s'est élevé de 48% atteignant 950 000 €.
- le montant de la dette (tous budgets confondus) de la commune est passé de 1 515 000 € en 2007 à 3 726 000 € en 2011 (soit 190 % des recettes annuelles de fonctionnement)
- la dette par habitant qui était de 594 € en 2007 se monte à 1.440 € en 2011 dépassant largement la moyenne observée dans les communes de même importance.
- Les intérêts de la dette ont augmentés de 66%.

Augmentation de la population : + 5%

Augmentation de charges de gestion courantes : + 36%

Augmentation des contributions directes (impôts) : + 48%

Augmentation des charges de personnel de la commune : + 64%

Augmentation de la dette de la commune : + 146%

Et l'année 2012 commence en fanfare, **déjà 1 650 000 € empruntés à des taux élevés** générant 90 000 € de remboursement annuel pour une longue période.

Et le financement de l'école est loin d'être bouclé puisqu'il faut encore trouver 1 200 000 € dès cette année 2012 alors que les subventions espérées ne dépassent pas 700 000 €. Mais ce n'est pas fini, en 2014 pour terminer le chantier au moins 2 000 000 € seront encore nécessaires.

Querelle d'experts donc sur la bonne santé financière de la commune. Qui a raison ?

Le RAPP bien entendu. Pourquoi ?

Tout simplement, parce que les taux d'emprunt élevés (de plus de 5%) proposés par les banques, démontrent leur manque de confiance dans la gestion financière municipale.

Une commune voisine, sans doute mieux gérée, obtient des emprunts au taux de 3% pour ses investissements.



Malheureusement Pompignac ne pourra pas quitter la zone euro et fabriquer sa propre monnaie, seules de nouvelles recettes pourront boucher le trou.

D'ores et déjà on peut affirmer sans grand risque de se tromper que **les augmentations d'impôt de 2013 seront supérieures à celles de 2012 et qu'il faudra en remettre une couche en 2014.**

Ceci ne semble pas inquiéter le Maire, qui estime que les Pompignacais sont riches. Mais il ferait bien de se rappeler que plus de 400 foyers Pompignacais, en raison de leurs ressources modestes, ne payent pas l'impôt sur le revenu et que les augmentations passées et à prévoir des impôts locaux (qu'ils acquittent) seront pour eux très difficiles à supporter.

Répéter pour mieux régner, c'est le principe du disque rayé !

En l'espace d'une quinzaine les POMPIGNACAIS ont été abreuvés d'informations municipales.

Le 22 avril, jour du premier tour de l'élection présidentielle, **en totale infraction avec le code électoral le maire en personne** distribuait aux électeurs un document intitulé informations municipales.

Quelques jours plus tard nous retrouvons ces mêmes informations dans un bulletin municipal intitulé bilan de mi-mandat (bilan des deux tiers du mandat aurait été plus approprié !)

Pourquoi tant de mètres d'écriture pour répéter 90 % d'informations traitant de l'activité courante de toute municipalité. Bulletins antérieurs, projections en boucle lors des réunions publiques et bienveillance du quotidien régional avaient déjà largement traité les sujets contenus dans les dernières publications.

En vérité, nous sommes en présence d'une volonté constante de se justifier en survalorisant le moindre détail pour obtenir l'admiration des citoyens de la commune, et aussi occulter certains problèmes dont fait partie l'agitation du mois d'avril touchant l'équipe municipale.

En lisant bien attentivement ces publications nous sommes désolés de ne pas être admiratifs mais plutôt troublés par des présentations qui travestissent la réalité.

Voici quelques exemples parmi tant d'autres :

VOIRIE :

La municipalité s'attribue la réfection de la route de la Poste et de la route de Touty alors que ce sont des voies communautaires entièrement prises en charge par la Communauté de Communes des Coteaux Bordelais (Maîtrise d'ouvrage et financement).

BUDGET :

Présentation de l'évolution des taxes locales en affichage des taux plutôt qu'en pourcentage, la réalité est la suivante :

TAXE FONCIERE	+ 8,01 % en 2012	+ 5,95 % en 2011	
TAXE D'HABITATION	+ 7,97 % en 2012	+ 5,95 % en 2011	+ 8,16 % en 2010

VESTIAIRES DE CADOUIN :

Malgré une indemnisation de l'assurance depuis fin 2008 et début 2009, les carences de l'architecte mentionnées sur le bulletin municipal nous semblent très incongrues pour justifier l'énorme retard dans la reconstruction de cet équipement municipal.

ECOLE :

Plus d'une cinquantaine de communications diverses nous ont été faites depuis 4 ans pour ce projet d'école que nous estimons prioritaire. Des dates de début des travaux ont même été avancées, février 2012, puis mars, le bulletin de mai parle maintenant d'un début des travaux en mai et juin. Que voyons-nous ? Les travaux ne sont bien sûr pas commencés, comment pourraient-ils l'être sans un sérieux plan de financement et sans indemnisation définitive d'une parcelle de terrain.

COMMERCES :

Depuis plus de 4 ans l'installation de commerces de proximité est régulièrement annoncée, nous avons toujours émis des réserves sur ces projets privés sans fondement, les faits nous donnent raison. Nous remarquons toutefois que le langage municipal deviendrait plus prudent, c'est désormais commerçants SUSCEPTIBLES de s'installer qui est écrit dans le bulletin de mai 2012.

ET DEMAIN ?

Nous pouvons penser qu'avec plus de 4 ans d'expérience municipale avec ses déboires dans la gestion financière, ses erreurs d'appréciation dans la conduite des projets prioritaires, la municipalité deviendrait raisonnable dans ses annonces.

Au contraire, nous lisons dans les dernières publications qu'un bâtiment sportif au cœur de POMPIGNAC verra le jour en deuxième partie de mandat municipal (il ne reste que 20 mois) et aussi un tennis couvert.

CONCLUSION :

Beaucoup de littérature pour masquer les carences décrites dans d'autres articles de notre publication. Au concours des effets d'annonce et de l'autosatisfaction le maire de POMPIGNAC est un très bon lauréat, mais ses problèmes avec la vérité sont de plus en plus facilement détectables.

Le chantier de la nouvelle école maternelle et du nouveau restaurant scolaire : plus le temps passe, plus on est inquiet...

A maintes reprises, l'imminence du démarrage du chantier de la nouvelle école a été affirmée et réaffirmée publiquement. Lors de la cérémonie des vœux du 20 janvier par exemple, il devait commencer fin mars.

Aujourd'hui, toujours rien sur le terrain. Nos interrogations grandissent, quand ce chantier va-t-il réellement démarrer et pourquoi ce retard ?

Pour le RAPP, l'explication réside dans la **gestion très approximative du projet**. Quelques constats qui fondent cette hypothèse :

Tout d'abord, revenons sur l'affirmation du 20 janvier.

A cette date les appels d'offres n'étaient pas encore lancés.

Comment peut-on prétendre que les travaux démarreront deux mois plus tard ?

Soit on ment délibérément à l'auditoire, soit on ne connaît pas les délais inhérents à la procédure de passation des marchés publics et à la conclusion d'un marché bien étudié.

Dans les deux cas, c'est inquiétant.

Ensuite le plan de financement de cet équipement (plus de 6 000 000 €) n'est pas crédible et n'est pas bouclé :

- **Les subventions espérées ne sont pas encore obtenues** ce qui fait qu'elles n'ont pu être inscrites au budget 2012.

Très préoccupant, car ceci montre que la Convention d'Aménagement d'Ecole avec le Conseil Général n'est pas encore signée.



- **Les hypothétiques excédents financiers des opérations foncières** de la commune prévus en recette pour cette opération, semblent surestimés. Il ne faut pas oublier que la vente des terrains servira d'abord à rembourser l'emprunt contracté pour leur achat et au remboursement des intérêts.

- **La Convention d'Aménagement de Bourg** avec le Conseil Général qui servira au financement partiel de la voie de desserte, c'est l'Arlésienne : on en parle souvent depuis deux ans, mais on ne la voit toujours pas.

- **Les taux des emprunts proposés** par

les établissements bancaires sont très élevés, plus élevés que ceux consentis aux communes voisines. Ont-ils confiance dans la gestion financière communale et sont-ils prêts à couvrir l'intégralité du besoin ?

Aux dernières nouvelles, les entreprises auraient remis leurs offres définitives, les marchés pourraient donc être signés prochainement.

Faut-il l'espérer ou le craindre ?

Les conclure dans une telle incertitude financière pourrait conduire à de grosses difficultés pendant le déroulement du chantier et à des augmentations de coût si les concours financiers espérés tardent à se matérialiser (c'est vraisemblablement ce qui se passe pour les vestiaires du football qui n'avancent que très lentement). Retarder la signature conduirait à devoir payer plus cher les entreprises en raison de l'actualisation des prix justifiée de plein droit en raison du démarrage tardif des travaux.

Par sa gestion maladroite de ce dossier, la Mairie s'est-elle mise elle-même dans une impasse financière dont les Pompignacais devront supporter les conséquences ?

Une réunion ouverte à tous les Pompignacais

Comme chaque année à pareille époque, le RAPP tiendra son assemblée générale le 28 juin à 19 h.

A 20 h à l'issue de la partie statutaire, une réunion publique ouverte à tous sera l'occasion d'une présentation des points de vue et des propositions du RAPP et d'une discussion sur les grands dossiers de l'actualité communale.

Alors retenez bien cette date le 28 juin à 20h (mais vous êtes les bienvenus dès 19 h) et le lieu la maison des Associations. Au plaisir de vous rencontrer et d'échanger avec vous.

Pourquoi les impôts communaux vont-ils continuer à croître ?

Pourquoi le chantier de l'école démarre-t-il difficilement ?

Pourquoi le prix de l'eau va-t-il augmenter ?

Pourquoi les travaux des vestiaires n'avancent-ils pas ?

Autant de questions qui vous préoccupent certainement et dont nous parlerons avec vous.

Pour nous contacter, nous soutenir, adhérer au RAPP...:

Tél : 05.56.72.43.47

Courriel : rapp.pompignac@gmail.com

Dernière minute....

Les libertés démocratiques en danger à POMPIGNAC !

En réponse à sa demande de disposer d'une salle municipale pour tenir son Assemblée Générale le 28 juin prochain, **le RAPP a reçu une réponse négative de la part du Maire de Pompignac.**

Celle-ci figure sur notre site internet.

Pour justifier sa décision, le Maire se fonde sur le caractère politique inacceptable des actions conduites par notre Association et sur sa large victoire aux dernières élections municipales.

Dans ces conditions, les opposants n'ont que le droit de se taire. Sinon, ils troublent l'ordre public.

CENSURÉ

Il s'agit là d'arguments assez médiocres et d'ailleurs contraires aux lois, qui interrogent sur les convictions démocratiques de leur auteur.

Sommes-nous donc des terroristes qui mettons en danger la tranquillité des citoyens ?

Les Pompignacais qui n'ont pas voté pour la liste conduite par D.Lopez n'ont-ils pas le droit de s'exprimer ?

D'ailleurs le partage des voix est-il le même aujourd'hui ?

Et si le nombre des opposants avait fortement grossi ?

Puisque quatre Conseillers Municipaux ont démissionné, comment se répartissent les voix recueillies par l'équipe municipale dont le Maire revendique la totalité ?

Le soutien à l'équipe municipale est-il toujours aussi net ?

Ce sont des questions que tout citoyen est en droit de se poser.

Lorsque le Maire conduisait (dès 2005) l'association, « Mieux Vivre à Pompignac », une salle de réunion lui a-t-elle été refusée une seule fois par l'ancienne municipalité, alors qu'en dehors de toute période électorale, il adressait aux Conseillers Municipaux des lettres au contenu plus qu'agressif (nous tenons les copies à la disposition des Pompignacais) ?

Son action n'était-elle pas politique quand il critiquait vertement l'équipe en place ?

Les retours d'opinion sur nos actions venant de nombreux Pompignacais nous incitent à penser que nos idées sont bien reçues. D'ailleurs le Maire le reconnaît lui-même dans son courriel : il nous accuse d'empêcher la réalisation du programme électoral. Pour un groupe qui ne dispose d'aucun siège au Conseil Municipal, un tel tour de force ne peut être atteint qu'avec un soutien fort de la population.

Refuser une salle de réunion à une Association légalement déclarée, n'ayant fait l'objet d'aucune condamnation et dont le siège se trouve sur la commune constitue une atteinte intolérable à la liberté de réunion.

Aussi le RAPP a choisi : il continuera à « occuper son temps » (comme l'indique le Maire dans sa lettre) **pour que les droits fondamentaux et en particulier ceux de la liberté d'expression (même pour les minorités) soient respectés à Pompignac.**

Il s'intéressera à la politique au sens premier du terme de « gestion de la cité », comme le prévoient ses statuts, tout en restant indépendant de tout parti politique.

Néanmoins comme nous avons toujours pensé que les querelles Pompignacaises devaient se régler à Pompignac, et non pas devant les tribunaux, nous tentons une nouvelle démarche auprès du Maire, pour obtenir le droit légitime de disposer d'une salle de réunion en faisant appel à la raison. Au verso, vous trouverez la lettre que nous venons de lui adresser dans ce but.

Quelle que soit sa réponse, nous tiendrons donc notre Assemblée Générale ouverte à tous les citoyens le mardi 3 juillet à 19 h 30 au Bar de l'horizon de Pompignac.

Outre les questions évoquées dans le Rapp'orteur que vous avez entre les mains, nous traiterons d'autres atteintes au droit des citoyens telles le refus du Maire de nous laisser consulter les documents administratifs demandés depuis le 25 janvier 2012.

Lettre au Maire :

Mise à disposition d'une salle de réunion

LRAR

Objet : mise à disposition d'une salle de réunion.

Ref : votre courriel du 4 juin 2012

Monsieur le Maire,

Précisant que vous appliquez une décision appartenant au seul Maire (1), vous m'avez informé par courriel cité en référence, que **le RAPP ne serait plus autorisé à disposer d'une salle municipale pour tenir ses réunions** ni même à formuler de nouvelles demandes dans ce sens jusqu'à la prochaine campagne électorale municipale.

Vous indiquez dans ce même envoi que votre décision se fonde sur le caractère politique des actions conduites par notre Association ce qui serait contraire à ses statuts : ceux-ci sont pourtant très clairs quant à la volonté de l'Association de s'intéresser à la « politique communale ».

Le mot politique devant être bien évidemment compris dans son sens étymologique et non pas « politicien ».

Je vous rappelle le libellé de l'article L 2144-3 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Des locaux communaux peuvent être utilisés par les associations, syndicats ou partis politiques qui en font la demande.

Le Maire détermine les conditions dans lesquelles ces locaux peuvent être utilisés, compte tenu des nécessités de l'administration des propriétés communales, du fonctionnement des services et du maintien de l'ordre public.

Le Conseil Municipal fixe en tant que de besoin, la contribution due à raison de cette utilisation. »

Ce texte n'interdit absolument pas aux Associations qui s'intéressent à la politique locale de solliciter et obtenir le prêt d'une salle municipale.

Le RAPP s'étant préalablement informé de la disponibilité de la salle et ne demandant aucune aide de la part des services municipaux, il ne reste donc que le maintien de l'ordre public pour justifier votre refus.

Il s'agit là d'une accusation publique extrêmement grave que de laisser entendre que le RAPP est une dangereuse organisation susceptible de troubler la tranquillité Pompignacaise.

Je vous demande donc de reconsidérer rapidement votre décision et de revenir à une approche plus conforme aux textes légaux et à la jurisprudence, du rôle du Maire en matière de gestion du patrimoine communal, en autorisant le RAPP à disposer d'une salle municipale pour tenir ses réunions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

1 L'article L2122-21-1° du CGCT précise que « le Maire est chargé, sous le contrôle du Conseil Municipal, de conserver...